

OPSEU



SEFPO

**Section locale 464**

**Nous sommes bien en vie !**

Le 10 mai 2004

## Le choix est accueilli les bras ouverts !

Selon l'IPFPC, tout ce qu'elle veut c'est « vous donner l'occasion de choisir votre agent de négociation en procédant à un vote ».

Nous l'avons fait il y a quatre ans. Nous n'estimons pas que le moment soit bien choisi, mais nous le ferions encore.

Le matériel de l'IPFPC crée des doutes quant à son aptitude à représenter ses membres.

### Lisez l'information de l'IPFPC à droite.

Il parle d'une unité de négociation qu'il représente déjà.

Si les choses vont déjà si mal au sein de l'unité de négociation principale de l'IPFPC, imaginez ce qu'elles seront pour vous?

Qu'est-ce qui leur fait croire qu'ils peuvent négocier un bon contrat en vertu d'une loi qu'ils ne connaissent qu'à peine : la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux*?

Que pensez-vous de l'aptitude à négocier votre propre salaire lorsqu'on vous embauche? Pas grande aide des personnes qui travaillent déjà à l'Hôpital d'Ottawa, n'est-ce pas?

Le SEFPO négocie en vertu de la LACTH depuis des dizaines d'années. Nous connaissons bien cette loi. Nous l'utilisons à bon escient. Nous connaissons les problèmes des professionnels hospitaliers. Nous comprenons votre travail.

Êtes-vous prêts à risquer votre rétroactivité pour être

[www.sefpo.org](http://www.sefpo.org) ou [www.opseu464.org](http://www.opseu464.org)

**Ceci est une citation textuelle (traduite) de la documentation de l'IPFPC :**

**« Vous envisagez une carrière professionnelle au gouvernement fédéral? »**

**Pensez-y bien!**

**Tenez compte de ce qui suit :**

- Aucune augmentation salariale au cours des 6 dernières années.
- Un ensemble d'avantages sociaux qui rétrécit.
- Des niveaux de rémunération souvent plus bas qu'aux postes comparables dans les secteurs public et privé.
- Des politiques restrictives limitant votre aptitude à gagner plus.
- Des possibilités de perfectionnement professionnel minimales.
- Aucun remboursement des cotisations et de la plupart des frais de formation.

Si l'on vous invite à accepter un emploi à la fonction publique fédérale – n'oubliez pas de négocier votre salaire. Exigez le salaire le plus élevé sur votre échelle! Agissez dès maintenant – après cela, vos augmentations salariales seront nulles ou minimales.

Comparez les réalités d'une carrière au fédéral, avec les options que les autres employeurs offrent. »

représentés par l'IPFPC? On vous demandera peut-être aussi de négocier **cette question** vous-mêmes!

**Connaissez vos options.  
Choisissez bien.**